Image not found or type unknown

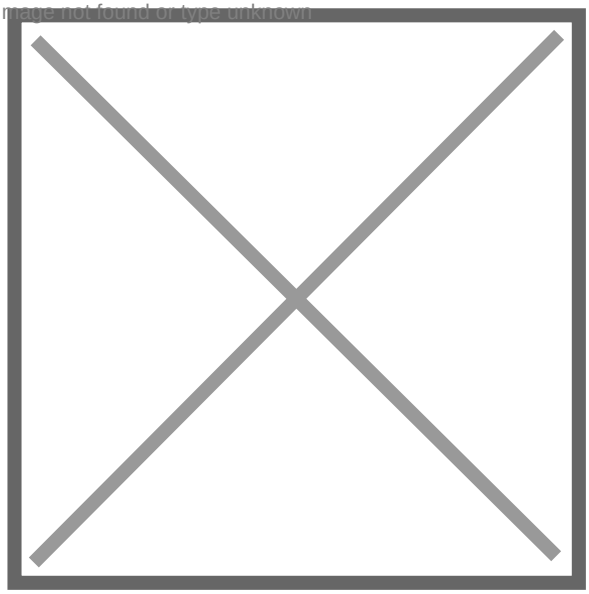

Peut-on annuler un bon de commande signé par madame alors qu'il est au nom de monsieur

Par **regroupemails**, le **28/01/2021** à **15:11**

Bonjour,

Nous avons signé trop hâtivement un bon de commande pour une cuisine (pression d'une offre, couvre feu) et surtout en nous disant, oralement, qu'il était possible de se rétracter. Nous n'étions venu au début que pour un devis dans le cadre d'un montage de dossier de financement pour la constuction de notre maison.

Après vérification, il n'est pas possible de se rétracter sauf si la mention de l'achat à crédit est mentionnée. Nous avons bien explicitement notifier vouloir l'acheter dans le cadre d'une construction et donc la cuisine entrait dans la demande de financement. Après vérification, le vendeur ne l'a pas fait mentionné non plus.

Par contre, sans doute dans la précipitation du couvre feu, on s'aperçoit que le bon de commande est au nom de Monsieur uniquement et que c'est Madame qui a signé et paraphé ses initiales. Est-ce qu'il y a un recours juridique quelconque par rapport à cela et peut-on faire annuler la commande ?

En vous remerciant d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés